

# Association la Fraternité du Partage



## Qui sommes-nous ?

La Fraternité du Partage est une association Loi 1901 fondée en 1986. A partir de son activité principale visant à développer des actions en direction des plus démunis, afin de leur offrir aide alimentaire, hébergement et accompagnement social, l'association a depuis sa création, développé ses activités dans un souci constant d'adaptation aux évolutions sociétales et aux problématiques en lien avec les politiques sociales.

## Quelles sont nos actions ?

Aujourd'hui, l'association met en œuvre des dispositifs d'accueil, d'hébergement de prévention et de lutte contre les exclusions, d'aide alimentaire et d'accompagnements spécifiques :

- 19 places d'hébergement en **CHRS** (*Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale*) accueillant des femmes victimes de violences ou non, accompagnées ou non d'enfants, des hommes majeurs en situation de grande précarité, connaissant des difficultés économiques / familiales / d'accès à l'emploi / d'accès à la nourriture / d'accès au transport... : au travers de l'hébergement et de l'accompagnement global individualisé, nous nous efforçons d'aider la personne à réaliser ses objectifs en tenant compte de ses réalités sociales, de ses compétences personnelles et de l'ensemble des dimensions de la personne (familiale, économique, liée au logement, à la santé, à la culture, ...).
- 17 places d'hébergement en **diffus** : la conception de ce dispositif est de placer les personnes hébergées dans des appartements en extérieur, pouvant être situés dans la zone du « Grand Ajaccio » mais majoritairement en centre-ville, dans les conditions les plus proches du logement ordinaire. Il s'agit de passer d'une approche centrée sur « le dispositif CHRS » à une approche centrée sur « la personne », avec un accompagnement flexible axé sur les besoins individuels des personnes vivant dans un logement partagé proche d'un logement ordinaire. Cet accompagnement touche tous les domaines de la vie quotidienne de la personne hébergée, qui vise à doter la personne d'outils, de relais, de ressources pour cheminer vers une insertion durable. Il vise non seulement à résoudre des difficultés mais, au-delà, à permettre au résident de se projeter vers l'avenir.
- 9 places d'accueil d'**urgence** : permettre un hébergement inconditionnel et temporaire au sein duquel une orientation vers les dispositifs existants et une évaluation sociale et médicale de la situation de la personne sont proposées. Le dispositif répond à une nécessité de mise à l'abri immédiate pour toute personne ne disposant pas d'un toit à un instant donné.
- 1 « place **SPIP** » conventionnée avec les services pénitentiaires 2A afin de permettre un hébergement pour les personnes placées sous-main de justice en position de « placement extérieur ».
- Un **restaurant social** accueillant tout public, ouvert toute l'année le midi : répondre à un besoin vital par le service en salle d'un repas chaud et équilibré cuisiné sur place, et tenter de participer à la création/au maintien d'un lien social par l'échange et la convivialité.
- Un « **jardin de vie** » : véritable outil complémentaire permettant de conduire à la mise en place du projet personnalisé de chaque résident, par le biais de mécanismes divers tels que le travail sur l'identité de l'individu, sur sa place dans la société, son rapport à l'autre, son estime de soi, ses projets de vie, son bien-être... mais également abonder le restaurant social en légumes frais et de saison dans le respect de la permaculture et du circuit court.

## Contactez-nous ?

Contact : Fraternité du Partage

Standard : 04 95 20 93 34

Adresse : 20 rue Hyacinthe Campiglia 20000 Ajaccio

Mail : fraternitedupartage@gmail.com

Page Facebook : « Fraternité du partage »